

« Mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, pleine de joie, de santé et de succès.
Que 2025 vous apporte le meilleur à vous et à vos proches ! »

ACTUALITÉ SOCIALE

ACTUALITÉ SOCIALE au 1^{er} janvier 2025

Vous trouverez, en pièces jointes, la nouvelle grille de salaires applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que les principales modifications relatives aux cotisations sociales.

IMPORTANT : Déclaration des emballages ménagers (REP)



Rappel : en tant que professionnel, le boulanger-pâtissier est tenu de financer la fin de vie de ses emballages remis à ses clients, et ce par le biais d'un système collectif agréé* par l'État.

Contexte & réglementation : la REP Emballages ménagers est une obligation environnementale inscrite dans le Code de l'Environnement depuis 1992. Elle oblige les entreprises à prendre en charge la fin de vie des emballages des produits remis aux consommateurs.

Ne sont pas inclus dans le périmètre Emballages Ménagers : ordures ménagères (déchets du quotidien), déchets industriels (liés à l'activité de l'entreprise) et la consommation sur place.

Mise en conformité : le secteur de la boulangerie-pâtisserie n'a fait que repousser l'échéance de son application (déjà en vigueur dans bon nombre de secteurs) !

À compter du 1^{er} janvier 2025, le boulanger-pâtissier est redevable d'une contribution financière annuelle afférente à ses emballages ménagers, sur l'année précédente (soit 2024).

Système collectif agréé* : notre Confédération a travaillé avec l'éco-organisme ADELPHÉ et signée une convention de partenariat afin de trouver une solution simplifiée pour nos professionnels et répondre ainsi à la réglementation en cours.

Modalités déclaration des emballages (pour 2024) : à faire entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2025

1. **Adhésion au système collectif agréé ADELPHÉ** :
Je récupère mon numéro d'identifiant (IDU) en réalisant mon adhésion via <https://monespace.adelphe.fr/fr/public/registration/type>
2. **Déclaration des emballages de l'année 2024** : à faire entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2025.
Je choisis ma déclaration :
 - ✓ J'effectue une déclaration au réel du nombre d'emballages remis aux clients en 2024 (nécessitant de comptabiliser tous les emballages.) Fastidieuse la 1^{ère} année, cette déclaration apparaît plus adaptée pour les professionnels ayant déjà mis en place des actions vertueuses permettant de limiter le nombre d'emballages remis au consommateur.

OU

- ✓ Je recours au tarif simplifié spécifique aux boulangers-pâtisseries (NAF 1071C). Cette déclaration est plus simple car une seule information est à communiquer par le professionnel à savoir le nombre de passages en caisse sur l'année 2024.

3. **Facturation** : ADELPHÉ adresse une facture (montant inférieur à 1.500€ HT = règlement en 1 seule fois (mars 2025) / montant supérieur à 1.500 € HT = échelonné en 4 fois).

Contact ADELPHÉ = Elise CHARVET Tél. : 06.18.27.42.76 – Mail : e.charvet@adelphe.fr

[Cliquez pour +
d'informations](#)



ÉNERGIE : point et anticipation

Nous sommes sur une année charnière et la chute des prix du marché énergétique fait parfois baisser notre vigilance. De gros changements structurels s'annoncent et il faut plus que jamais anticiper et se préparer, pour ne pas se trouver (encore une fois) démuni.

Beaucoup de fournisseurs sont dans le flou et mettent des clauses qui peuvent s'avérer dangereuses. Des prix garantis et non fixes sont évoqués, avec la notion d'ARENH indiquant par ailleurs un avenant courant 2026, avec de nouveaux prix, car oui...!ARENH s'arrête au 31/12/2025 !

Pour vous appuyer sur les conseils et services d'un courtier expérimenté, sans frais et sans engagement, votre fédération avait conclu un partenariat avec ATOME, pour l'électricité et le gaz. N'hésitez pas à contacter : Dimitri Le Ruyet Tél. : 06 69 20 28 62 ou mail : dimitri.leruyet@a-tome.fr
Retournez le mandat de recherche, avec simplement une facture, pour qu'il puisse agir !



STAGES 2025 : nouveau programme !

Pour répondre à vos besoins, de nouvelles formations et des nouveaux(elles) formateurs(rices) nous rejoignent cette année au labo-fournil de Vannes.

Découvrez le programme et réservez dès maintenant !!!		
Lundi 24 février	Petits gâteaux, spécial congélation	Damien PICHON
Lundi 3 mars	Technique d'accueil et de vente	Lise MBIRKO
Jeudi 24 avril	Management	Christophe BELLON
Lundi 28 avril	Tartes modernes	Damien PICHON
Mardi 27 mai	Snacking	Mathieu PAULMERY
Mardi 3 Juin	Viennoiseries 2.0	Iñaki TISSIER
Lundi 15 ou Mardi 16 septembre	Les bûches (dates au choix)	Nicolas BARBET
A venir au 2 nd semestre	Gestion	

Formations ouvertes : aux artisans boulangers et aux salariés et **prises en charge** par les organismes auprès desquels vous cotisez (FAFCEA, AGEFICE et OPCO EP).

Démarche simplifiée : la Fédération se charge pour vous d'assurer le montage et le suivi des demandes de prise en charge, pour l'ensemble des stages qu'elle organise.

Inscription : par simple appel au : 02.97.46.46.60 ou par mail : contact@boulangerie56.com (préciser : Nom + Prénom du stagiaire et de l'établissement). Attention : seules les 12 premières inscriptions sont prises en compte !

ADHÉSION A LA FÉDÉRATION : Ensemble nous sommes plus forts !

MERCI aux nombreux artisans qui ont déjà réglé leur adhésion.

Vous n'avez pas réglé l'adhésion à ce jour ? Il n'est pas trop tard pour le faire, par virement(s) ou par chèque(s) (voir bordereau en pièce jointe).

Une question, besoin d'aide,... ? Nous sommes à votre écoute au 02.97.46.46.60.



59 rue Anita Conti
56000 VANNES
Tél : 02.97.46.46.60

Z.A. Beg Runio
17 rue Branly
56530 QUEVEN
Tél : 02.97.05.19.19
contact@boulangerie56.com
www.boulangerie56.com

